Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 1/9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: 00238 Surface Smoother Mini

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: agent de nettoyage; produit soins pour protéger la carrosserie.

Utilisations déconseillées: non précisées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nowy Samochód S.A. ul. Zbyszka Cybulskiego 3, 00-725 Warszawa, Polska +48 602-444-356 info@soft99.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement --

Pictogramme --

Substances devant figurer sur l'étiquette

--

Mentions de danger

--

Conseils de prudence

Prévention

--

Intervention

--

Stockage

--

Élimination

--

Autre information

EUH212

Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 2/9

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004):

< 5% savon

2.3. Autres dangers

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement 2017/2100/UE ou du règlement 2018/605/UE à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances – non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2	2008 %
Carbonate de calcium ^[2]	Index: CAS: 471-34-1 EC: 207-439-9 REACH:		≥ 10
Talc	Index: CAS: 14807-96-6 EC: 238-877-9 REACH:		1 - < 10
Dioxyde de titane $^{[2]}$ [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de parti cules d'un diamètre \leq 10 μ m]	Index: 022-006-00-2 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH:	Carc. 2 H3	351 <3

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

[1] Les limites de concentration spécifiques

__

- [2] Les substances pour lesquelles il existe, les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle
- [3] Les substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail
- [4] SVHC: les substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Laver les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes.

Évitez les jets d'eau forts - risque de dommages à la cornée.

Si nécessaire, consulter un médecin.

Ingestion

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 3/9

L'exposition par cette voie n'est pas attendue.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Si nécessaire, transporter la victime à l'hôpital.

Inhalation

Emmener la victime à l'air libre et s'assurer qu'elle respire librement.

La garder au chaud et au calme.

Si nécessaire, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Contact avec la peau:</u> rougeur, dessèchement, brûlure, irritation possibles.

Contact avec les yeux: brûlure, larmoiement, rougeur, irritation mécanique possibles.

Ingestion: non applicable.

<u>Inhalation</u>: l'exposition par inhalation ne provoque pas d'effets néfastes sur la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Adapter les moyens d'extinction appropriés pour éteindre les incendies à proximité.

Moyens d'extinction inapproprié

Jet d'eau - danger de propagation de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

Au cours de l'incendie des gaz toxiques contenants: le monoxyde de carbone, le dioxide de carbone, autres produits de décomposition thermique. Il ne faut pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures générales de protection typiques en cas d'incendie.

Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements appropriés résistant aux produits chimiques et sans appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.

En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Ramasser les moyens d'extinction utilisés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Restreindre l'accès des tiers à la zone de panne jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. Veiller à ce que la suppression de la défaillance et de ses conséquences ne soit effectuée que par du personnel formé. En cas de rejets importants, isoler la zone menacée.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre de polluer l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en avises les autorités administratives et de contrôle compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer les emballages endommagés dans un récipient d'urgence.

Récupérer le produit mécaniquement et le placer dans les récipients correctement étiquetés.

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 4/9

Traiter les matériaux ramassés comme des déchets.

Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection individuelle : section 8

Méthodes de traitement : section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles générales de sécurité et d'hygiène.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Entreposer uniquement dans un emballage scellé original dans une pièce fraîche, sèche et bien aérée.

Ne pas entreposer avec de la nourriture ou des aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle définies:

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle				
		8h		court terme		Observations
		VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m³)	Observations
Calcium (carbonate de)	471-34-1		10			
Titane (dioxyde de),en Ti	13463-67-7		10			C2

C2 : Cancérigène de catégorie 2

DNEL/PNEC

Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement pour maintenir les concentrations de poussières/vapeurs dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

En cas de danger, utiliser des lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

En cas de danger, utiliser des gants de protection résistant aux produits chimiques conformément à la norme

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 5/9

FN 374.

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement s'ils présentent des signes d'usure, de détérioration (déchirure, perforation) ou de changement d'apparence (couleur, souplesse, forme).

Utiliser une crème protectrice sur les parties du corps non protégées.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation appropriée, la protection respiratoire n'est pas nécessaire.

En cas de danger, utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme ou EN 136 (masques) EN 140 (demimasques, quarts de masques.

La protection contre les risques thermiques

Non applicable

Contrôle de exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1.	Informations sur le	es nronriétés nhysiques	et chimiques essentielles
J.I.	IIIIOI IIIauoiis sui i	es biobiletes biivsidues	et cillingues essentielles

État physiqueSolideCouleurBleu clairOdeurInodore

Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

Aucune donnée disponible

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosionNon applicablePoint d'éclairNon applicableTempérature d'auto-inflammationNon applicableTempérature de décompositionNon applicablepHNon applicableViscosité cinématiqueNon applicable

Solubilité n'est pas soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)Non applicablePression de vapeurNon applicableDensité et/ou densité relative1,77 (20 °C)Densité de vapeur relativeNon applicable

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable s'il est utilisé et stocké correctement.

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 6/9

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carbonate de calcium [CAS 471-34-1]

 LC_{50} (inhalation, rat) > 3 mg/l/4h

 LD_{50} (orale, rat) > 2000 mg/kg

 LD_{50} (peau, rat) > 2000 mg/kg

Talc [CAS 14807-96-6]

 LD_{50} (orale, rat) > 5000 mg/kg

Dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de parti cules d'un diamètre ≤ 10 μm]

[CAS 13463-67-7]

LC₅₀ (inhalation, rat) 5,09 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique \leq 10 μ m.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas de données

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 7/9

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carbonate de calcium [CAS 471-34-1]

 EC_{50} (algues) > 14 mg/l / 72 h / Desmodesmus subspicatus / OECD 201 / EU C.3

 EC_{50} (microorganismes) > 1000 mg/l / 3 h / OECD 209 / EU C.11 / EPA OPPTS 850.6800

12.2. Persistance et dégradabilité

Carbonate de calcium [CAS 471-34-1]

Biodégradation: 90%/28 jours (OECD 301 B / EU C.4-C)

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Conserver les résidus dans les récipients d'origine.

Ne pas contaminer les égouts.

Le code de déchet doit être attribué sur le lieu de sa fabrication.

Emballage

Méthodes de traitement des déchets en accord avec les réglementations en vigueur.

Uniquement les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Code des déchets

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction del'applicationpour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1.	Numéro ONU	ou numéro	d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

étiquette d'avertissement

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

non

Non applicable

Non applicable

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 8/9

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexeXVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexeXIV).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification basée sur une méthode de calcul.

Classification basée sur les données de test.

Abbreviations and Acronyms:

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

ESIS European Chemical Substances Information System

ECHA Website

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP: Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL: Dose dérivée sans effet

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

LC50 : Concentration létale à 50%

LD50: Dose létale à 50%

PBT : Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC : concentration prédite sans effet

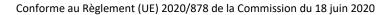
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées





00238 Surface Smoother Mini

Date d'émission: 11.10.2024 Révision: Page: 9/9

comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document.

Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-177 Gdańsk, ul. Lubczykowa 5

ekos@ekos.gda.pl

www.ekos.gda.pl